

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°4 du PLU de Castelmayran

Par arrêté n° 22/2018 en date du 5 décembre 2018, le Président de la communauté de communes de Terres des Confluences a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°4 P.L.U. de Castelmayran ;

A cet effet,

Monsieur François LABORDE, cadre marketing à l'international (retraité) a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie Castelmayran du 7 janvier 2019 au 8 février 2019 (jusqu'à 17h30) inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

La modification a pour objet :

- La réduction de la zone d'activité AUxa « Vilettes-Sud » ;
- L'ajustement des dispositions réglementaires dont la nécessité a été révélée par l'application pratique du PLU et par le souhait de tenir compte des dernières dispositions législatives ;
- L'autorisation de construire des bâtiments agricoles en zone N et des annexes et des extensions en zones A et N ;

Le Président de la communauté de communes est la personne responsable du plan auprès de qui toute information peut être demandée.

L'ensemble du dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sous format papier, à la mairie aux jours et horaires d'ouverture :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
09:00 - 12:00	09:00 - 12:00	09:00 - 12:00	09:00 - 12:00	09:00 - 12:00
13:30 - 18:00		13:30 - 18:00		13:30 - 17:30

- par voie dématérialisée, sur les sites internet de la commune de Castelmayran <http://www.castelmayran.fr/> et de la communauté de communes Terres des Confluences <https://www.terresdesconfluences.fr/>

Un poste informatique est mis à disposition, à cet effet, à la mairie de Castelmayran aux jours et horaires d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Castelmayran :

- **Lundi 7 janvier 2019 de 14h30 à 17h30**
- **Mercredi 23 janvier 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 8 février 2019 de 14h30 à 17h30**

Toute observation pourra être consignée sur le registre d'enquête papier ou envoyée par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse postale suivante : Communauté de communes Terres des Confluences, 2006 route de Moissac, BP50046 - 82102 CASTELSARRASIN CEDEX ou à l'adresse mail suivante : plucastelmayran@terresdesconfluences.fr

L'ensemble des propositions et observations formulées (hormis celles consignées dans le registre d'enquête, consultable sur place) seront consultables en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

Tout courrier postal ou électronique, reçu après la clôture de l'enquête, soit après le vendredi 8 février 2019 - 17h30, ne pourra être pris en compte.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie et au siège de la communauté de communes Terres des Confluences et disponibles sur les sites internet de la commune de Castelmayran et de la communauté de communes pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, en s'adressant à la communauté de communes de Terres des Confluences.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera, par délibération, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du commissaire-enquêteur.


Le Président
Bernard GARGUY